

Bonne Pratique 2006 pour le Pacte Mondial- Aéroports de Paris

Nom de l'entreprise :

Aéroports de Paris (ADP)

Titre :

Encourager la protection de l'environnement et faciliter les déplacements des salariés grâce à la mise en œuvre du covoiturage

Principe du Pacte Mondial concerné :

N°8 « Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale »

Catégorie:

Projet en partenariat

Pays concerné:

France

Les actions mises en œuvre :

La lutte contre la pollution atmosphérique et l'amélioration de conditions de travail des personnes travaillant sur les plateformes aéroportuaires font toutes deux partie des priorités d'Aéroports de Paris. A ce titre les trajets domicile travail et la maîtrise des trajets professionnels sont au centre d'une vaste réflexion menée dans l'entreprise.

En effet, depuis 2004, Aéroports de Paris coordonne un « Plan de Déplacements d'Entreprise » (PDE) pour les principaux sites d'implantation de ses 8.200 salariés : les aéroports de Paris-Orly, Paris-Le Bourget, Paris-Charles de Gaulle et son siège social Boulevard Raspail à Paris.

Depuis la mise en œuvre effective de son PDE en septembre 2005, Aéroports de Paris a mis à la disposition de ses salariés certains services :

- la visio-conférence qui a été déployée dans de nombreux bâtiments d'Aéroports de Paris,
- des bureaux banalisés répartis sur chaque grand site de travail, permettant à chacun d'accéder à ses mails professionnels et donc de travailler avant ou après une réunion sans déplacement inutile,
- un site intranet « transports et déplacements » réunissant l'ensemble des informations utiles sur les conditions d'accès aux lieux de travail d'Aéroports de Paris.

La mise en œuvre de ce PDE figure comme l'un des engagements pris par Aéroports de Paris dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) approuvé par arrêté interpréfectoral le 7 juillet 2006. Il témoigne d'une action volontariste d'Aéroports de Paris pour s'impliquer dans la lutte contre les émissions polluantes au niveau régional et s'inscrit dans la politique environnementale globale d'Aéroports de Paris. Il répond également pour l'entreprise à un

objectif social d'optimisation des déplacements quotidiens des salariés pour une meilleure qualité de vie au travail.

Outil de prospection, d'analyse et d'étude, Aéroports de Paris réalise annuellement une enquête sur les pratiques de déplacement de ses salariés qui s'inscrit dans le cadre de ce Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Celle-ci vise à mesurer de manière régulière les évolutions des pratiques de déplacement des salariés de l'entreprise, à identifier leurs besoins dans ce domaine et à mesurer l'utilisation des différents services mis en œuvre pour faciliter leur mobilité au quotidien.

Fort de cette étude, dont l'un des principaux résultats de l'enquête 2006 témoigne de la sensibilité croissante des salariés au fait de limiter leurs déplacements professionnels, Aéroports de Paris a mis en œuvre un nouveau dispositif. Ecologique, économique et convivial, le covoiturage a fait l'objet d'une vaste campagne de lancement en 2006.

Aéroports de Paris, en partenariat avec l'ADOR (Association pour le Développement économique du pôle Orly-Rungis) a créé la plus vaste communauté de covoiturage interentreprises d'Ile-de-France. Dans un premier temps, cette initiative s'adresse aux 63.000 salariés des sociétés du pôle d'Orly-Rungis et d'Aéroports de Paris. Ce dispositif sera ensuite étendu aux 700 sociétés implantées sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, soit 80.000 employés. A terme ce sont donc plus de 140.000 salariés qui seront invités au covoiturage.

Ce nouveau service répond à un double objectif : faciliter les déplacements quotidiens des salariés qui travaillent dans les zones aéroportuaires parisiennes et protéger l'environnement grâce à une réduction des émissions polluantes. En effet, agir pour la protection de l'environnement passe par la multiplication d'initiatives dans le secteur des transports qui avec 27% des émissions de gaz à effet de serre et 35% des émissions de CO₂ (gaz carbonique), est le premier émetteur de ces gaz dangereux pour l'ozone.

Le dispositif du covoiturage consiste à permettre la mise en relation de personnes habitant dans des lieux proches et travaillant au même endroit, avec des horaires similaires. Elles pourront faire voiture commune pour se rendre sur leur lieu de travail de manière régulière ou occasionnelle.

Aéroports de Paris et l'ADOR ont choisi de confier la mise en œuvre technique de ce projet à l'entreprise Green Cove Ingenierie, spécialiste du covoiturage¹. Un site Internet permet à chaque entreprise de s'inscrire et de bénéficier d'un code entreprise qu'elles transmettent ensuite à leurs salariés qui s'inscrivent alors individuellement, moyennant une cotisation annuelle de 16 euros. Aéroports de Paris a décidé de prendre en charge la cotisation de ses employés pour encourager le recours à cette mise en relation des personnes en vue du partage d'un véhicule.

Actuellement, le partenariat s'étend au pôle d'Orly-Rungis, situé à 7 km au sud de Paris, il accueille 4.000 entreprises et notamment le Marché International de Rungis, premier marché de gros pour les produits alimentaires frais, et l'aéroport Paris-Orly, deuxième aéroport de France.

Selon une étude menée auprès de 5.000 salariés et de 500 visiteurs du pôle d'Orly-Rungis, 86% des salariés et des visiteurs se déplacent en voiture particulière et 11% en transports en commun alors qu'en moyenne, 34% des salariés qui travaillent en petite couronne se rendent sur leur lieu

¹ *Green Cove Ingenierie gère le plus gros site internet gratuit de covoiturage grand public www.123envoiture.com avec + de 60.000 personnes inscrites.*

de travail en transports en commun. Cette particularité tient à trois raisons majeures: l'éclatement géographique des sites de ces zones d'activités, l'insuffisance des transports en commun et les horaires de travail atypiques.

La décision de créer un tel service part du constat que 90% des salariés d'Aéroports de Paris utilisent quotidiennement leur véhicule particulier pour se rendre sur leur lieu de travail et que seuls 2% d'entre eux pratiquent actuellement quotidiennement le « covoiturage naturel ». Au-delà de ce constat, 88% des salariés de l'entreprise interrogés lors de l'enquête annuelle intitulée « baromètre des déplacements des salariés » considèrent que la mise en œuvre d'un tel service est une bonne idée, et l'objectif d'Aéroports de Paris est de viser un taux d'inscription de ses salariés proche de 10% d'ici un an et 5% d'utilisateurs réguliers d'ici un ou deux ans. A ce jour, le nombre de salariés inscrits est de 190.

Si le covoiturage est une initiative citoyenne et écologique, c'est aussi un défi des habitudes. Aéroports de Paris a diffusé largement et régulièrement des messages d'information et de promotion de ce dispositif auprès de ses employés. En effet, une telle expérience ne pouvait trouver de véritable élan sans une mobilisation durable des salariés. Il était donc essentiel de bien appréhender les attentes et les leviers de sensibilisation des usagers professionnels des plateformes.

A l'heure où cette problématique est au centre des préoccupations d'une partie des nos équipes et, où la pollution atmosphérique constitue l'un des enjeux sanitaires de notre région, il était de la responsabilité commune des entreprises de nos zones d'activités de se mobiliser.

Si, à terme, 5% des employés des pôles d'Orly-Rungis et de Paris-Charles de Gaulle utilisent régulièrement ce service de covoiturage, près de 4.000 tonnes de CO2 seraient ainsi économisées tous les ans, soit l'équivalent de 1.000 à 1.200 voitures par jour.

Coordonnées du contact dans l'entreprise :

Nom : Didier AUJOUANNET

Fonction du contact: Chargé Transports terrestres

E-mail : didier.aujouannet@adp.fr

Lien Internet : <http://www.aeroportsdeparis.fr/Adp/fr-Fr/Groupe/> rubrique: Actualités

Site Internet: <http://www.covoiturage-aeroports.fr>